

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 22-196

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **21 mars 2022**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 22-196** permettant la délivrance d'un permis de construction d'un bâtiment à vocation mixte de 14 étages comprenant 362 unités d'habitation, dont 2 unités de répit offertes à une clientèle autonome et en perte d'autonomie, incluant une aire de stationnement intérieure sur deux niveaux, aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest (lot 6 459 993), dans les zones d'utilisation commerciale 3059-C-03 et 3056-C-03.

Cette résolution est entrée en vigueur le 19 avril 2022, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut la consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 4 mai 2022.



Crystel Poirier, LL.L
Greffière